



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 15 mars 2018

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par télé-conférence le 15 mars 2018 en présence de :

- Mme Corinne ETAIX, membre permanent titulaire, présidente
- M. Benoît LAIGNEL, membre associé titulaire
- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé suppléant, siégeant en l'absence de Mme S. CHAUSSI
- M. Michel VUILLOT, membre permanent titulaire.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 8 juillet 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, de déléguer à :

- M. Michel VUILLOT, membre permanent, sa compétence à statuer sur l'avis n°2552 relatif à l'extension de la zone d'activités des Costils (Communauté d'agglomération du Cotentin) (Manche), avant le 27 avril 2018.

Pour la mission régionale
d'autorité environnementale de Normandie,
sa Présidente

Corinne ETAIX